

Licenciement economique, droit aux asp

Par exeter, le 27/01/2014 à 19:17

Bonjour,

Je suis licencie economique (societe de 9 personnes) suite a liquidation de ste, entretien prealable le 27 janvier, avec proposition du csp, envoi de la lettre de licenciement prevue le 31 janvier.

J'aurai un an d'anciennete a compter du 12 fevrier.

Y a t-il une possibilite pour que l'entreprise envoi la lettre de licenciement a compter du 12 fevrier?

Le liquidateur me dit que la liquidation a eu lieu le 16 janvier et que la lettre ne peut etre envoyee apres le 31 janvier car je perdrai tous mes droits, j'ai un doute sur ses dires, ai je un recours pour pouvoir pretendre a avoir un an d anciennete et avoir droit aux asp majores?

merci pour votre aide,

Exeter

Par DSO, le 27/01/2014 à 20:47

Bonjour,

Le liquidateur doit effectivement licencier le personnel dans les 15 jours de la liquidation judiciaire.

Cordialement,

DSO

Par exeter, le 27/01/2014 à 21:37

Merci beaucoup pour l'information. cordialement,

Exeter